



TERMES DE REFERENCE

Projet:	CBSP - Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité – Financement Durable des Systèmes d’Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS3447
Titre :	Consultant national – Individuel
Détails de la Consultation :	Consultant en Charge d’élaboration et ou d’actualisation des Business Plan des sites pilotes de démonstration- Aires Protégées de Dzanga Sangha et Parc National Mbaéré Bodingué - Projet régional CBSP – PIMS3447”
Lieu d'affectation :	République Centrafricaine
Durée initiale :	1 mois (30 - 31 jours)
Date de démarrage :	1 ^{er} Aout 2020 (flexible en fonction de la date de finalisation du processus de recrutement mais à finaliser au plus tard le 30 septembre 2020 pour 1 mois de travail)
Période du Contrat :	1 mois entre le 1 ^{er} Aout et le 30 septembre 2020 (tenant compte de la date de signature du contrat
Superviseur :	Unité de Coordination et de Gestion du projet régional- UGCP (Regional Coordinator avec l’appui des équipes techniques de la composante pays du projet régional - CBSP-PIMS3447)

1. CONTEXTE & JUSTIFICATION

Six pays membres de la Commission des Forêts Afrique Centrale (COMIFAC), à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et la RDC ont reçu un Don du FEM IV d’un montant de 8,181,181 \$ US, pour la mise en œuvre à travers le PNUD, du projet régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447 ». Ce Projet dont la durée est de 5 ans a pour but de soutenir une approche et une méthodologie visant à relever le défi du financement des Aires Protégées (AP) aux niveaux local, national et régional. Il est l’aboutissement d’un processus démarré en 2009 par la consultation des parties prenantes lors de la phase de préparation et de la validation du document du projet qui a eu lieu en 2011 à Kinshasa en RDC.

L’objectif global poursuivi par ce projet est d’améliorer durablement le financement du système des aires protégées dans la sous-région à travers entre autres, la mise en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d’AP et des écosystèmes associés dans les six pays concernés. Cet objectif est décliné en trois objectifs spécifiques : : (i) mettre en place et/ou améliorer les Cadres juridiques, politiques et institutionnels en vue d’appuyer le financement de la conservation durable des AP, aux niveaux régional et national ; (ii) appuyer l’amélioration des mécanismes existants et la création mécanismes novateurs pour la gestion et le décaissement des recettes issues des AP ; (iii) renforcer la planification des activités et mettre en place des outils de gestion rentables applicables aux AP et aux paysages associés.

L’impact de la réalisation des résultats interconnectés de ce projet régional est très important pour la sous-région, car il est maintenant établi qu’ensemble, les six pays du Bassin du Congo abritent près de 25% des forêts tropicales du monde et sont le réservoir d’un puit de carbone estimé entre 24 et 39 Gt et, le Bassin du Congo est remarquable à l’échelle mondiale par la riche diversité de sa faune et flore qui n’existent nulle part ailleurs dans le monde.

Les systèmes d’Aires Protégées dans le Bassin du Congo dépendent fortement des subventions gouvernementales qui sont régulièrement établies à des niveaux bien inférieurs à l’estimation de leurs besoins de financement.

En outre, il existe des contraintes législatives, politiques et institutionnelles qui empêchent ou découragent les efforts visant à développer de nouvelles stratégies de financement innovant au niveau national ou régional.

A cela s'ajoute un manque d'infrastructures de base qui réduit les capacités à retenir le personnel qualifié et à mener des opérations de gestion de base ainsi que des connaissances techniques limitées et les capacités réduites entravant la planification financière à long terme, ainsi que la sélection et la mise en œuvre des mécanismes de financements durables émergents pour améliorer la gestion durable des PA et de la biodiversité du bassin du Congo.

Ainsi, la pérennisation de la coopération Sud-Sud en Afrique centrale pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité passe par la mise en place des mécanismes de financement sécurisé pour soutenir de façon durable toutes les initiatives engagées par les pays. Aussi, le soutien des partenaires au développement doit être renforcé et orienté vers l'appui des projets conjoints initiés par les pays.

Conformément aux procédures du FEM, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été choisi comme Agence d'exécution (Lead) dudit projet. Afin de mener à bien les activités visées dans ce projet, un Accord de coopération a été signé entre le Bureau du PNUD du Cameroun et la COMIFAC précisant les responsabilités des deux parties dans la mise en œuvre de ce projet régional. L'expérience du PNUD en matière d'appui à la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité se fonde sur une approche stratégique globale visant à maintenir et à améliorer les produits et services fournis par la biodiversité et les écosystèmes associés.

Brève description des sites pilotes de démonstration

a- Le Parc National Mbaéré Bodingué

De forme triangulaire, le Parc National Mbaéré Bodingué (PNMB) se localise principalement dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré, sous-préfecture de Bambio, avec une partie chevauchant la préfecture de Lobaye. Il fait partie du complexe « Forêt de Ngotto » et couvre selon la loi 07.008 portant sa création une superficie de 86 690 hectares. Le système ethnoécologique de référence du Parc National Mbaéré-Bodingué (PNMB) est composé des vastes massifs de la forêt humide congo-guinéenne abritant une forte richesse sociale et culturelle constituée d'une mosaïque d'ethnies de langue différentes et d'une remarquable biodiversité floristique et faunistique. L'importance de l'aire a été aussi affirmée par le classement des rivières Mbaéré- Bodingué, faisant partie du PNMB, en site des zones humides d'importance internationale RAMSAR (la seule en RCA). Il s'agit d'une forêt primaire qui n'a été exploitée et qui est très peu anthropisée vu l'absence d'exploitation industrielle, et qui peut jouer le rôle d'une zone témoin de milieu forestier original. A la différence avec l'autre site pilote de démonstration, le PNMB ne dispose pas de plan d'affaire mais elle dispose d'un plan de gestion.

Les forêts du site abritent plusieurs mammifères remarquables comme le gorille des plaines de l'Ouest, le chimpanzé, une sous-espèce de moustac endémique, l'éléphant de la forêt et d'autres. Les écosystèmes forestiers du site présentent des enjeux patrimoniaux particuliers :

Les pressions humaines sur les ressources naturelles du PNMB se sont intensifiées au cours de dernières années. La "perte progressive du patrimoine de Ngotto" est due à plusieurs facteurs qui agissent directement et indirectement. D'une part, on constate l'altération de modèles de gestion traditionnels et l'absence de reconnaissance des légitimités et de représentativité des communautés locales et des groupements défavorisés et marginalisés. D'autre part, on prend conscience de l'accroissement des besoins des populations en termes des ressources financières et des services de base. Les populations locales ne tirent pas profit puisque la valeur ajoutée de l'utilisation va principalement à l'avantage de certaines catégories d'utilisateurs dont la plupart sont allochtones. Les retombées de la fiscalité forestière (concessions forestières et faunistique) ne génèrent pas d'importants bénéfices aux populations (problématique de bonne gouvernance des fiscalités forestières). La valeur ajoutée de l'actuelle gestion du système Ngotto n'assure pas une distribution équitable de bénéfices entre les différents usagers et ne

contribue pas en conséquence à l'augmentation des conflictualités. L'absence d'une stratégie/ mécanisme pouvant assurer le financement à long terme contribue à paupériser le patrimoine.

Le manque des connaissances et de valorisation du savoir traditionnel contribue au processus néfaste d'appauvrissement des populations.

Or, la vision à long terme prétend à la pérennité du Parc National Mbaéré Bodingué grâce à la forte implication des populations riveraines.

b- Les Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS)

Le Complexe des Aires Protégées Dzanga-Sangha (APDS ; 4,381 km²) a été créé en 1990 au moyen du classement des secteurs Ndoki et Dzanga en Parc National de Dzanga-Ndoki et l'érection de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha, avec en son sein une zone de chasse communautaire reliant les deux secteurs du parc. La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha couvre une superficie de plus de 3.150 km². Les deux parties qui constituent le Parc National de Dzanga-Ndoki, s'étendent sur 495 km² pour la partie Dzanga et sur 725 km² pour la partie Ndoki. Ces Aires Protégées ont été créées avec les objectifs explicites de garantir la survie et la conservation à long terme de l'écosystème de cette région, de préserver les espèces animales de forêt et de satisfaire les besoins des populations locales selon les principes de conservation. Les APDS font partie intégrante de la Fondation du Tri-National de la Sangha (FTNS) qui a été créée en 2007 et bénéficie de son statut de fondation en Angleterre depuis 2008. Les valeurs écologiques et culturelles exceptionnelles des APDS ont été reconnues premièrement par la création du Complexe des Aires Protégées de Dzanga-Sangha et par la suite par sa désignation comme patrimoine mondiale pour l'humanité par l'UNESCO en 2012.

Le complexe est connu pour ses écosystèmes forestiers ainsi que ses marécages et la rivière Sangha. Ces écosystèmes sont relativement intacts en dehors de certaines zones affectées à d'autres usages (agriculture, habitations, emplacements d'administrations ou sites industriels). Il est connu pour la saline communément appelée Dzanga Bai. Cette grande clairière logée dans la forêt où un grand nombre d'éléphants peut être observé toute la journée, en compagnie des buffles, bongos et d'autres espèces attirés par les minéraux contenus dans le sol partiellement inondé. Les gorilles habitués sont d'une attraction phare pour les touristes et cela génère d'importants revenus pour la gestion des APDS. D'autres produits sont aussi valorisés tels que les Cercocèbes agiles (mangabeys) habitués, les oiseaux, les chutes, la culture Ba'Aka, les savanes ainsi que les balades sur la rivière Sangha. La zone d'intervention des APDS englobe 25 villages et campements situés à l'intérieur et dans les zones périphériques. Les APDS sont une entité administrative qui s'étend sur une bonne partie de la Commune de Yobé-Sangha dans la Sous-Préfecture de Bayanga et également une bonne partie de la Commune de Salo dans la Sous-Préfecture de Nola. La quasi-totalité de la population active, qui est sans emploi rémunérateur, consacre une partie de leur temps de travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette, pour les besoins de subsistance. Ces activités constituent aussi une source de revenus monétaires.

Depuis 2014, deux permis d'Exploitation et d'Aménagement ont été attribués respectivement à la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et d'Aménagement (SINFOCAM) et la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC).

La vision à long terme des APDS découle des objectifs de sa création et peut être libellée par : « garantir la survie et la conservation à long terme des espèces animales et de l'écosystème de forêt pleinement intégré dans un environnement socioculturel, économiquement viable et partie prenante dans le complexe transfrontalier du TNS ».

Contrairement à l'autre site pilote, les APDS disposent d'un plan d'aménagement et de gestion et d'un business plan. L'objectif général du plan d'aménagement et de gestion est d'assurer la sauvegarde de la

biodiversité et des écosystèmes des APDS dans le cadre du TNS en tant que patrimoine mondial au service du développement de la République Centrafricaine.

Les principales catégories de facteurs menant à des menaces dans les APDS sont :

- Faible moyen de subsistance de la population locale ;
- Méconnaissance de bonnes pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources ;
- Insuffisance d'une gestion efficace des APDS ;
- Inefficacité de la coordination régionale ;
- Faible connaissance écologique ;
- Absence de promotion des APDS.

4

Depuis un certain temps, les communautés manifestent un intérêt croissant pour les activités écotouristiques communautaires. Cet intérêt s'est manifesté par la création d'associations. Eu égard à cette situation, l'écotourisme communautaire mérite une attention particulière de la part des APDS et de tous les partenaires en vue d'améliorer les conditions de vies des communautés, d'assurer la protection des ressources naturelles et culturelles de Dzanga-Sangha, et de lutter contre la pauvreté.

2. OBJECTIFS (Vs Portée des travaux de consultation)

L'objectif de ce travail est d'élaborer ou de revoir les business plans des sites pilotes retenus selon les nouveaux modèles de solution de financement durable des aires protégées mis en exergue dans la Stratégie Nationale de Financement Durable des Aires protégées et de proposer une démarche (guide) d'élaboration des business plans et de planification stratégique des activités d'une aire protégée.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- Analyser les documents existants (business plans et autres) des sites pilotes retenus à la lumière des nouvelles orientations pour le financement durable des systèmes d'aires protégées mise en relief dans le document de stratégie nationale de financement durables des aires protégées et de faire des propositions d'amélioration ;
- Déterminer les besoins financiers à moyen et long terme pour assurer la gestion de chacune des aires protégées et l'atteinte de leurs objectifs en termes de conservation et de croissance économique ;
- Présenter les sources de financement existantes ;
- Réaliser une évaluation comparative des recettes et des dépenses à moyen et long terme ;
- Explorer de nouvelles sources de financement possibles ;
- Etablir la planification financière à moyen et long terme ;
- Proposer une démarche (guide) d'élaboration des business plans et de planification stratégique des activités d'une aire protégée ;
- Proposer des actions pour impliquer les communautés à la base, les sectoriels et les OSC dans la mise en œuvre des business plans des sites pilotes retenus ;
- Formuler et proposer de nouvelles dispositions innovantes et émergentes, pertinentes à intégrer dans les business plans des sites pilotes retenus ;
- Rédiger et ou actualiser les business plans aux fins de marketing et de mobilisation des ressources.

3. Livrables (Résultats) attendus

- Les documents existants (business plans et autres) des sites pilotes retenus sont analysés
- Les besoins financiers à moyen et long terme pour assurer la gestion de chacune des sites pilotes et l'atteinte de leurs objectifs en termes de conservation et de croissance économique sont déterminés ;
- Les sources de financements existantes sont présentées ;

- Pour chaque site pilote une évaluation comparative des recettes et des dépenses à moyen et long terme est réalisée ;
- Des nouvelles sources de financements possibles sont explorées ;
- Les planifications financières à moyen et long terme sont établis ;
- Une démarche (guide) d'élaboration des business plans et de planification stratégique des activités de chaque site pilote est proposée ;
- Des actions pour impliquer les communautés à la base, les sectoriels et les OSC dans la mise en œuvre des business plans des sites pilotes retenus sont proposées ;
- De nouvelles dispositions innovantes et émergentes, pertinentes à intégrer dans les business plans des sites pilotes retenus sont proposées ;
- Pour chaque site pilote, le business plan est rédigé ou actualisé aux fins de marketing et de mobilisation des ressources.

Détails des livrables payables tenant compte des deadlines :

N	Activité	Date provisoire de la disponibilité du livrable	Frais (%)	Moyens/éléments de vérification
1	Réalisation du plan de travail (y inclus chronogramme) pour la réalisation de la mission et démarrage de la mission de collecte de données.	10 Août 20	25%	Plan de travail pour la réalisation de la mission approuvé
2	Elaboration et ou Actualisation des Business plans des sites pilotes Préparation et soumission du projet (draft 0) du Rapport	20 Août 20	25%	(Draft 0) des BP élaborés et ou actualisés et (Draft 0) du Rapport approuvé
3	Intégration des contributions des Equipes techniques pays et de l'Unité régionale de Gestion et de Coordination des projets (UGCP) et finalisation des Business Plan et du Rapport.	05 Sept 20	50%	Business Plans et Rapport final disponibles et envoyés à l'UGCP (3 copies hard et 2copies électroniques en Word / Excel (pour la banque des données analysées dans le rapport).
TOTAL			100%	

4. Arrangement institutionnel (Vs Méthodologie)

Le consultant (national) indépendant réalisera cette mission et préparera le rapport à adresser à l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGCP), en interaction permanente avec l'équipe technique pays (Experts nationaux) du projet régional et, sous la supervision directe du Regional Coordinator en lien avec le bureau PNUD du pays (RCA).

Le consultant réalisera une mission sur le terrain (y inclus au niveau des deux sites pilotes) pour la collecte des données ainsi qu'un desk review des bases de données / documents existants. Il devra proposer une méthodologie technique précise assortie d'un chronogramme pour mener à bien sa mission et livrer les résultats attendus, tout en tenant compte de la durée souhaitée par le projet régional pour la réalisation de cette consultation.

5. Durée de la mission (consultation)

La durée de la mission du consultant (national) indépendant sera de 30 jours ouvrés (y inclus une (01) mission de terrain sur les deux sites et à domicile - Bangui), à réaliser entre le 1er Aout et le 30 Septembre 2020 (en fonction de la date effective du démarrage (signature du contrat). Le chronogramme rattaché

à la méthodologie inclus dans l'offre technique pourrait être soumis à une review et validation avec l'équipe technique du projet régional une fois le processus de recrutement finalise et avant le démarrage des travaux.

6. Lieu d'affectation

République Centrafricaine : Bangui (Bureau Projet), Aires Protégées de Dzanga Sangha et Parc National Mbaéré Bodingué .

6

7. Qualifications & Compétences

a. Formation (Education)

Avoir un diplôme d'études universitaires de 3ème cycle (Bac +5 minimum) en Foresterie, Gestion/Sciences de l'environnement, Socio-économie, Sciences sociales, Sciences juridiques, & administratives, Développement durable ou équivalent.

b. Experiences Professionnelles

- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins 5 ans dans l'élaboration des documents stratégiques et de politiques nationales sectorielles ;
- Très bonne expertise en Stratégies de Gestion et Financement durables des Aires protégées gestion (plus spécifiquement les aires protégées/biodiversité dans un des pays du Bassin du Congo : Cameroun - Congo – Gabon – Guinée Equatoriale – RCA – RDC) ou il doit résider ;
- Connaissance des politiques et des législations nationales en matière de gestion rentable, et de génération des revenus par les aires protégées.
- Expérience avérée en matière d'appui technique à la mise en œuvre de projets de gestion durable d'aires protégées ou de protection de la Biodiversité en Afrique centrale (au moins l'un des 6 pays du Bassin du Congo);
- Une expérience antérieure de travail ou d'appui technique dans la mise en œuvre d'un projet environnemental du PNUD (avec ou non un financement du FEM) ou tout autres Bailleurs de Fonds serait un atout & expérience antérieure souhaitée avec un projet du PNUD sur la thématique de Biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, Développement durable...
- Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable).

8. Proposition financière et calendrier des paiements

- a. La proposition financière, qui est réservée aux frais réels dus à la fin de la prestation du Candidat, doit indiquer le coût global de la prestation demandée, pour un maximum de 30 jours ouvrés à compter de la contractualisation au plus tard en Septembre 2020.
 - Maximum 10 jours ouvrables (sur les deux sites d'Aires protégées : (Aires Protégées de Dzanga Sangha et Parc National Mbaéré Bodingué)
 - 20 jours ouvrables à domicile ((chez le prestataire et mais aussi des passages au bureau de l'équipe pays du projet régional (basé à Bangui dans l'enceinte du Fonds de Développement Forestier, en cas de besoin).
- b. La proposition financière doit être faite mensuellement correspondant à 10 jours / travail sur sites et 20 jours / travail basé à domicile (du prestataire) au taux approprié pour le niveau de l'expertise requis, soit un total de 30 jours pour un contrat de 1 mois.
- c. La proposition financière doit inclure les frais de voyage du prestataire de son domicile (Bangui) sur les deux sites.
- d. La proposition financière ne doit correspondre qu'au coût journalier des services de consultants payables à réception et approbation des livrables.
- e. Le Prestataire s'engage à ne pas facturer de frais supplémentaires liés à la logistique (bureau et support de travail privé pour mener à bien ses travaux de consultations) pendant toute la durée des 30 jours ouvrables de la mission.

- f. Le taux de paiement sera basé sur l'achèvement des livrables conformément à la section ci-dessus.

9. Présentation recommandée pour la soumission de la candidature

Pour soumissionner (postuler) à cette offre, les documents suivants sont demandés :

- a. Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité (lettre de candidature)
- b. CV personnel ou P11 (actualisé), indiquant toute l'expérience de projets similaires, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du Candidat et au moins trois (3) références professionnelles ;
- c. Offre technique : brève description des raisons pour lesquelles l'individu se considère comme le plus approprié (meilleur candidat) pour la mission (y compris son expérience & compétences requises pour une telle mission), et une méthodologie (assortie d'un Chronogramme précis pour la réalisation de cette mission tenant compte de la durée impartie) sur la façon dont il / elle abordera et mènera à bien la mission ;
- d. La proposition financière doit indiquer le coût global du service (fourniture de service). Pour aider à comparer les offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant, y compris (étayé par une ventilation des coûts aux livrables ci-dessus):
 - un tarif journalier.
 - Les frais de voyage sur les deux sites pilotes d'Aires protégées concernées en République Centrafricaine. Le taux appliqué pour le paiement journalier des **“DSA Elsewhere”** des Nations Unies/PNUD dans le pays, seront utilisés comme base de comparaison de la partie de l'offre dédié au voyage.

10. Critères de sélection de la meilleure offre

Le consultant (national) individuel sera évalué selon la méthode de notation pondérée ci-dessous :

a. Analyse cumulative

Lors de l'utilisation de cette méthode de notation pondérée, l'attribution du contrat doit être faite au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme :

- réactif / conforme / acceptable, et
- avoir obtenu la note la plus élevée parmi un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés propres à la demande de soumissions.

Critères de présélection:

Criteria	Max. Point
Formation: Avoir un diplôme d'études universitaires de 3ème cycle (Bac +5 minimum) en Foresterie, Gestion/Sciences de l'environnement, Socio-économie, Sciences sociales, Sciences juridiques, & administratives, Développement durable ou équivalent.	15
Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins 5 ans dans l'élaboration des documents stratégiques et de politiques nationales sectorielles ;	15
Très bonne expertise en Stratégies de Gestion et Financement durables des Aires protégées gestion (plus spécifiquement les aires protégées/biodiversité dans un des pays du Bassin du Congo : Cameroun - Congo – Gabon – Guinée Equatoriale – RCA – RDC) ou il doit résider ;	15
Expérience avérée en matière d'appui technique à la mise en œuvre de projets de gestion durable d'aires protégées ou de protection de la Biodiversité en Afrique centrale (au moins l'un des 6 pays du Bassin du Congo);	10
Connaissance des politiques et des législations nationales en matière de gestion rentable, et de génération des revenus par les aires protégées.	5
Une expérience antérieure de travail ou d'appui technique dans la mise en œuvre d'un projet environnemental du PNUD (avec ou non un financement du FEM) ou tout autres Bailleurs de Fonds serait un atout & expérience antérieure souhaitée avec un projet du PNUD sur la thématique de Biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, Développement durable...	5

Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable).	5
TOTAL max.	70

Les candidats obtenant un score de 45 ou plus seront présélectionnés.

Les offres financières seront évaluées en donnant la proposition de prix la plus basse à 30 points et en marquant les autres propositions plus chères inversement proportionnellement à l'offre la moins chère (Normes des IC du PNUD).

La notation finale des candidats présélectionnés tiendra compte du score des critères techniques (ci-haut) et du score financier :

Criteria	Weight	Max. Point
• Score de l'offre technique (et/ou interview)	70%	70
• Score de l'offre financière	30%	30

Le candidat le mieux classé sera sélectionné.

Date limite et lieu de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être soumises en ligne et / ou scellées en version papier avec la mention «*Consultant National – en Charge de l'élaboration et ou d'actualisation des Business Plan des sites pilotes de démonstration Aires Protégées de Dzanga Sangha et Parc National Mbaéré Bodingué - Projet régional CBSP – PIMS3447*»

La candidature qui inclut deux lots séparés dont un lot réservé à l'offre technique et un lot dédié à l'offre financière doivent être reçus au plus tard le 07 Aout 2020 à 17h.

Soumission en ligne: Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail : achats.cf@undp.org ; avec mention de la référence et intitulé du dossier.

Soumission physique (au bureau PNUD/République Centrafricaine) à l'adresse suivante :

M. le Représentant Résident
 PNUD RCA
 Centre de Service du PNUD
 sis Avenue de l'Indépendance (à côté de l'Hôtel Ledger)
 BP : 872, Bangui
 République Centrafricaine

Approuvé par: Dr. Aline Malibangar, Regional Coordinator
 “Regional Project CBSP - Congo Basin PAs sustainable financing – PIMS3447”.



Date: Juillet 2020